

Rythmes : le SNEP-FSU auditionné au Sénat par la commission de suivi

Le 12 février 2014, le SNEP-FSU a été auditionné la commission de suivi du sénat.

Nathalie François, responsable des équipements, a mis en avant d'une part le problème des installations, avec la perte de 10 à 30 % des créneaux pour le second degré, impliquant la modification des programmations, l'impossibilité d'appliquer les programmes... (Le rapport du SNUipp-FSU, de son côté, constate que 30% des écoles sont impactées de ce point de vue). D'autre part, Claire Pontais, responsable de la formation, a pointé le risque qu'une confusion s'installe entre l'EPS, discipline obligatoire, et les activités périscolaires, sachant que depuis 40 ans, aucune réforme des rythmes n'a permis d'améliorer l'horaire d'EPS et toutes ont, au contraire, installé une ambiguïté sur les partenariats entre les enseignants et les intervenants extérieurs. Ce à quoi Françoise Carton, rapporteur de la commission sénatoriale (PS, Gironde) a répondu : « il est hors de question que parmi les 24 heures d'enseignement, les élèves ne reçoivent pas les heures d'EPS auxquelles ils ont droit ». Selon elle, « les élus locaux ont été obligés de payer des intervenants sur le temps scolaire car les PE ne sont pas formés. Mais il n'y a jamais eu dans la tête des maires l'idée que l'animateur sportif serait mieux qu'un professeur d'école ».

La proposition du SNEP-FSU de former des enseignants-ressources en EPS, dans le cadre de la formation continue (formation de PE « à dominante ») a reçu un bon écho auprès des sénateurs. Voir à ce sujet la [contribution de Michel Nouaille](#) sur le site du SNEP.

Le même jour, deux rapports sur les rythmes ont été publiés : celui du comité national de suivi de la réforme et celui du SNUipp-FSU. Vincent Peillon s'est réjoui que 88% des communes appliquant la réforme s'en trouvent satisfaites. La présidente du comité de suivi met en avant un « large accord sur l'intérêt de la réforme » dans les communes qui l'appliquent, fait état de mises en route « délicates, avec des tâtonnements, des interrogations sur l'organisation matérielle et sur les coûts induits », relève que des « ajustements » se sont imposés. Elle reconnaît qu'il y a des oppositions, notamment du SNUipp et de la PEEP. La FCPE, de son côté, estime le pari de la réforme des rythmes scolaires gagné.

Les 8 [recommandations du comité de suivi](#) concernent essentiellement les collectivités : 1) penser et articuler la continuité et la cohérence éducatives ; 2) considérer avec une attention particulière les maternelles ; 3) privilégier le dialogue entre toutes les parties prenantes ; 4) bien former tous les intervenants 5) soigner les transitions ; 6) soutenir les territoires en difficulté 7) bien informer sur les sources de financement.

Le SNUIPP-FSU, de son côté, a fait un [contre-rapport](#) et requiert la suspension de la réforme et demande : un cadre national pour une semaine de 4,5 jours avec des dérogations locales possibles ; le rejet par les DASEN des projets qui ne remportent pas l'adhésion des conseils d'école (disposition fortement combattue par les associations d'élus) ; la rénovation des programmes, de la formation continue, la déconnexion temps élèves/temps enseignant ; la revalorisation du métier d'enseignant ; le financement pérenne des « TAP » pour garantir l'égalité territoriale.